

SOCIÉTÉ

DE

Saint-Vincent-de-Paul.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

Paris, le 2 juillet 1845, fête de la Visitation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre d'exemplaires du Bref par lequel Sa Sainteté a daigné accorder, le 10 janvier dernier, à la Société de Saint-Vincent-de Paul les Indulgences les plus précieuses. Le Bref a été traduit, et nous l'accompagnons d'une Instruction sur les Indulgences en général, et en particulier sur celles qui nous concernent. Monseigneur l'Archevêque de Paris a bien voulu revêtir ce travail de son approbation. Il a paru utile d'agir ainsi, parce que la doctrine de l'Église, en ce qui touche la matière des Indulgences, n'est pas toujours exactement comprise, et qu'il importait qu'aucun doute sérieux ne pût s'élever, relativement aux conditions, à la stricte exécution desquelles nos Indulgences sont attachées.

Vous trouverez à la suite du Bref de Sa Sainteté les Ordonnances d'*exequatur* données par l'Épiscopat français, aux faveurs spirituelles dont, après des négociations commencées sous la présidence de M. Bailly, et non interrompues depuis, le Chef Suprême de l'Église a daigné nous enrichir. Ces Ordonnances pour la publication de la bulle ont été données dans des termes qui ne sont pas toujours identiques ; mais les sentiments de l'Épiscopat à l'égard de la Société sont unanimes. Les lettres de NN. SS. les Archevêques et Evêques de France renferment l'expression d'une estime si bien sentie et d'une affection si paternelle à l'égard de notre Société, qu'il ne nous aurait pas été possible de livrer à la publicité de tels témoignages, sans encourir le blâme de ne pas comprendre la modestie au nombre des vertus, que la vie de notre saint Patron nous offrait à imiter. Telle est la cause unique et décisive qui a déterminé le Conseil général à renfermer dans ses archives les précieuses lettres qui nous ont été adressées dans cette mémorable occasion.

Le Bref du 10 janvier 1844, Monsieur et cher Confrère, est, depuis la fondation

de la Société, le fait principal et dominant de notre histoire. C'est un titre qui doit nous être doublement cher, et comme chrétiens et comme membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

L'homme le plus vertueux pêche sept fois par jour, selon l'expression de l'Écriture sainte; l'exercice même de la charité, qui en lui-même est si méritoire, n'exclut cependant pas toutes les occasions de faillir : l'amour-propre, la vaine gloire, la recherche de soi-même, etc., ne se trouvent que trop souvent mêlés aux habitudes les plus pieuses, et à la pratique des actions les plus saintes. Des peines temporelles sont la conséquence inévitable de ces manquements de diverses sortes. Félicitons-nous de ce que la bonté du Saint-Père, prévoyant les fautes qui pourraient échapper à notre fragilité, ait daigné nous faire trouver dans les œuvres de miséricorde, auxquelles nous prendrons part, des moyens assurés de nous délivrer des déplorables fruits de nos chutes journalières.

LE ~~11~~, 26 JUILLET COURANT, DERNIER JOUR DE L'OCTAVE DE LA FÊTE DE NOTRE SAINT PATRON, A HUIT HEURES DU MATIN, TOUTES LES CONFÉRENCES DE PARIS SE PROPOSENT D'ASSISTER A UNE MESSE BASSE, DANS LE BUT DE REMERCIER DIEU DES FAVEURS DU SOUVERAIN PONTIFE ENVERS NOTRE SOCIÉTÉ.

NOUS INVITONS NOS CHERS CONFRÈRES A S'UNIR A NOUS DANS LE MÊME BUT, LE MÊME JOUR ET A LA MÊME HEURE, AU PIED DES SAINTS AUTELS.

Dans quelques semaines sera publié, par le Conseil général, un ouvrage qui contiendra, avec le Règlement, les Circulaires, les Rapports, le Bref du Saint-Siège, l'Office de saint Vincent de Paul et tous les autres documents qui pourront intéresser la Société. Si l'attente du Conseil général n'est point trompée, cet ouvrage pourra être montré avec utilité aux amis de la Société, et aux personnes qui seraient moins prévenues en sa faveur. Je ne veux pas anticiper sur l'effet que pourra produire en vous la lecture de ce livre. Tous nos vœux seront remplis, si elle produit quelque bien, et si elle achève de convaincre tous les esprits, qu'il est en France un terrain neutre sur lequel les hommes de cœur, de foi et de toutes les opinions peuvent se donner un rendez-vous pacifique et utile à tous, savoir le vaste champ de la charité catholique.

Je profite avec empressement, Monsieur et cher Confrère, de cette communication générale avec toutes les Conférences, pour appeler votre attention sur quelques points vraiment importants, et dont le premier doit exciter toute notre sollicitude, si nous ne voulons pas voir, dans un temps plus ou moins rapproché, se manifester dans la Société une déviation notable à l'esprit qui a présidé à ses premiers essais, consolidé ses progrès et assuré ses développements.

Dans un certain nombre de Conférences, nous remarquons une tendance assez prononcée à préférer l'OEuvre du Patronage des Écoliers et des Apprentis à l'OEuvre fondamentale de la Visite des Pauvres à domicile. Il est des villes où les familles indigentes ne voient plus que de loin en loin nos Confrères; dans d'autres endroits,

les rapports qui existaient entre elles et eux, pour le plus grand avantage de tous, ont presque entièrement cessé.

Rien assurément n'est plus attachant que les soins donnés à l'enfance. Le Patronage des apprentis et des écoliers tient à juste titre une très-grande place dans les œuvres de la Société, et aucun sacrifice d'argent ne coûte à celle-ci pour en consolider et pour en étendre l'exercice; mais nous sommes convaincus qu'il y aurait une très-grave erreur à considérer la pratique du Patronage, quelque excellente qu'elle soit, comme pouvant, sans inconvénient, remplacer, quelque part que ce fût, la visite des pauvres à domicile.

Il n'est besoin, en effet, que de quelques réflexions pour se convaincre que le Patronage est à lui seul radicalement insuffisant pour occuper une Conférence, et même que les autres œuvres spéciales, quelles qu'elles soient, ne peuvent produire tous leurs fruits que par la visite à domicile, tandis que l'OEuvre de la visite des pauvres peut à la rigueur suppléer à toutes les œuvres spéciales.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul fait un appel permanent aux hommes de foi, qui, embrasés du feu ardent qu'allume en eux la miraculeuse alliance de la charité divine à l'infirmité humaine, éprouvent le besoin de faire sans cesse du bien à leurs frères, suivant le précepte et à l'exemple de Jésus-Christ. Le dévouement de tous, mis en commun pour servir les pauvres, dans le but de plaire à Dieu, voilà ce qui fait la vie et l'innocente force de notre Société.

Mais cette ardeur pour le bien requiert de l'occupation; des aliments quotidiens lui sont nécessaires; or, le seul patronage des enfants est insuffisant à les lui fournir.

A moins d'être importuns aux maîtres dans les écoles, et aux chefs-ouvriers dans les ateliers, par des visites faites ou trop souvent ou avec un trop grand concours de personnes, nos Confrères, qui se dévouent particulièrement aux soins de l'enfance, doivent être peu nombreux. Quelle sera donc dans le champ de la charité la part de nos autres amis, si la Conférence applique à cette seule œuvre tout son temps et toutes ses ressources?

Et de plus, les enfants sont aimables, et c'est un bonheur pour tous de s'entretenir d'eux; mais qu'ils soient sages et dociles, ou turbulents et rétifs, il y a peu de chose à dire des écoliers dans une réunion hebdomadaire. Le compte des bons points ne touche pas, ne remue pas une assemblée.

Mais quand la visite des indigents s'exécute, combien la Conférence n'est-elle pas émue de ce qui lui est rapporté, à chaque séance, touchant un certain nombre de familles adoptées par elle? Il y a toujours quelque chose de nouveau et quelquefois d'imprévu dans certains ménages visités. La maladie d'un vieillard, le mariage d'un homme ou d'une femme enfin sorti du désordre, la première communion d'un enfant, un habit à donner à l'un, des draps à prêter à l'autre, de l'ouvrage à procurer à tous, le récit d'une bonne action ou d'une bonne parole d'un pauvre, le retour

sincère de tel autre à la religion, tout cela a de l'intérêt, a du charme; tout cela provoque la communication d'utiles pensées, amène l'expression de généreux sentiments; on chérit de plus en plus les pauvres en vue de Dieu; on tâche surtout d'aimer davantage ce Dieu de clémence, qui a mis à notre portée un moyen si facile et si doux d'expiation nos fautes journalières; on goûte la Conférence, on regrette de la quitter si tôt, on se promet bien de ne pas manquer la prochaine réunion; on rentre chez soi le cœur content, et l'on a raison; l'on a fait un peu de bien, on a prié Dieu, on a vu des amis pieux et chrétiens; tout cela est du bonheur!

Ce tableau n'est pas une peinture faite à plaisir; c'est l'expression affaiblie des souvenirs que j'ai gardés, que je garderai toujours des Conférences dont j'ai fait partie, et où la visite des pauvres se faisait, se fait encore, et se fera toujours avec cette assiduité, avec cet attrait qu'inspirent les œuvres de Dieu aux cœurs en union avec lui. Dans toutes les Conférences où les mêmes choses se font, les assemblées, loin d'être monotones et ennuyeuses, s'écoulent toujours trop vite. Si l'on en doute, que l'expérience en soit au moins tentée, et l'on garantit partout les mêmes résultats.

Mais ce qui surtout nous rend la visite des pauvres éminemment précieuse, c'est qu'elle a des rapports particuliers, on pourrait même dire intimes, avec l'organisation et les allures de notre Société.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul étant composée d'éléments fort mobiles et d'hommes de tous les âges, presque tous très-occupés, nulle entreprise de charité ne lui convenait autant que celle-là pour être et pour rester son œuvre fondamentale.

Le noviciat n'en est ni long, ni difficile. Pour savoir secourir les pauvres il suffit presque de les aimer, et l'expérience de tous les jours nous montre qu'ici, plus qu'ailleurs, c'est le cas d'appliquer cette parole profonde : *amor notitia est*. Car lorsqu'on se présente chez le pauvre avec les paroles de la foi sur les lèvres, avec la vigilance chrétienne dans les yeux et la compassion dans le cœur, on se rend bien facilement compte de la misère, des vices, des défauts, des espérances, des craintes de ces hôtes au foyer desquels on s'est assis, et il n'est pas besoin de longues leçons pour entrevoir les moyens de porter remède à tant de maux. Et si de semblables soins attachent ceux qui les rendent, ils n'absorbent cependant pas leur temps; ils n'exigent pas une régularité mathématique, en quelque sorte, qui n'est pas dans les possibilités de tous. Pourvu que le pauvre soit visité, peu importe l'heure, le jour; et il est souvent même utile que les visites ne se reproduisent pas d'une manière trop périodique, et que ceux que nous soulageons ne s'y habituent pas ainsi, comme à un droit, comme à une rente.

Les autres œuvres, au contraire, et spécialement celle du Patronage des apprentis, ne présentent pas ces caractères; et, pour nous borner à la dernière, nous vous ferons remarquer, Monsieur et cher Confrère, combien elle exige de régularité et

d'invariable assiduité. Pour avoir action sur les enfants, il faut les connaître et les voir; et pour les connaître et les voir, il faut se trouver à jour, à heure fixe à leurs réunions; il faut pouvoir disposer de son temps à l'avance, et pour tout une saison au moins; car vous savez aussi bien que nous que le succès du Patronage est assuré à la persévérance, et que sans la continuité des efforts cette œuvre tombe et dépérit. Or, cette libre disposition de son temps n'appartient pas à tous, on peut même dire qu'elle se rencontre chez un petit nombre; aussi est-ce un fait constant que les Conférences qui se bornent à cette œuvre intéressante, mais circonscrite, comptent bien moins de membres que celles qui, au contraire, la joignent à la visite des pauvres.

Ajoutons que la visite des pauvres est le complément nécessaire des œuvres spéciales, et que sans elle aucune de celles-ci n'aura sa perfection.

Si vous restreignez votre sollicitude à la réunion des papiers nécessaires au mariage d'une famille, votre bonne action restera inachevée; car vous n'avez pas fait ce que vous pouviez pour amener les parties à recevoir, avec la préparation convenable, le bienfait de la bénédiction nuptiale.

Si vous limitez votre charité à patronner des enfants dans les écoles ou les ateliers, sans vous inquiéter de leurs parents, sans aller voir ceux-ci, et sans vous efforcer de les rendre meilleurs, vous bâtissez sur le sable. Car en vain essayerez-vous de donner à vos patronnés hors de chez eux l'amour de toutes les vertus, si en rentrant tous les soirs au foyer paternel, ils y trouvent l'exemple et l'encouragement de tous les vices. Que servira de leur avoir appris des cantiques dans la journée, si le soir ils s'endorment, ou plutôt s'ils se réveillent au bruit des juréments et des blasphèmes?

La visite des pauvres, au contraire, a cet immense avantage de faire connaître à fond tous les membres de la famille. Le visiteur assidu et attentif ne tarde pas à savoir si les père et mère sont mariés, s'ils ont fait leur première communion, si les enfants sont baptisés, s'ils vont à l'école, si l'union règne dans le ménage, si sa misère et ses maladies sont les résultats du vice ou de malheurs immérités. Tout parle aux yeux et à l'intelligence dans ces communications entre nous et les pauvres. Oui, au foyer domestique, tout a une signification, même les objets inanimés, même les murailles, qu'on voit ici ornées de quelques signes extérieurs de religion, et là, étalant des représentations impies ou immorales. Deux ou trois apparitions dans le logement des pauvres nous disent si la femme est propre et économe, si le mari est laborieux, si les enfants sont bien élevés et savent leurs prières.

Qui ne voit qu'après cette étude complète de l'état moral et matériel d'une famille, la charité catholique fera naître de son souffle fécond toutes les bonnes œuvres destinées à remédier aux maux qu'elle a sous les yeux? C'est parce qu'on voit les pauvres, parce qu'on va chez eux, qu'on respire l'air qu'ils respirent eux-mêmes, qu'on a la pensée de visiter les malades dans les hôpitaux ou à domicile,

de faire bénir le lien qui unit l'homme à la femme, de prodiguer des soins à l'enfance, et de pourvoir enfin par toutes sortes d'œuvres à ces misères qui se renouvellent sous des faces si diverses.

Il ne nous reste plus sur ce point, Monsieur et cher Confrère, qu'à répondre à une ou deux objections qui nous sont quelquefois présentées.

Bien souvent les Conférences naissantes croient que si elles entreprenaient la visite des pauvres, elles sembleraient faire concurrence à des associations précédemment établies dans ce but, ou aux Bureaux de Bienfaisance. Ces craintes nous semblent peu fondées. Lorsqu'en effet nous voyons le peu de bien qu'il est donné de faire même aux Conférences les plus florissantes, et que nous le comparons aux aumônes que distribuent des mains plus puissantes et plus riches que les nôtres, la seule pensée qui peut entrer dans nos âmes, mais sans y porter la moindre amertume, c'est celle de notre infériorité. La plupart des Conférences n'adoptent pas en général plus de deux ou trois familles par membre; et dans une ville qui compte un nombre tant soit peu considérable d'indigents, quelle faible proportion n'est-ce pas? Personne, en vérité, ne peut y voir une concurrence à des œuvres préexistantes; il ne peut y avoir aux yeux de tous que le désir d'attirer sur nous les mérites qui sont attachés à la visite des pauvres et d'accomplir un devoir de charité. — Craindrait-on par hasard que nos aumônes ne fissent double emploi? Mais leur modicité nous dispense de nous préoccuper du cumul possible de nos bons avec des secours plus abondants qui seraient venus ou devraient venir d'ailleurs.

Notre part sera donc toujours petite et inaperçue; sachons seulement en augmenter le mérite par la perfection que nous mettrons à la cultiver. Il n'est pas nécessaire que nous soyons cités comme les bienfaiteurs publics de la ville. Il suffit que, venus à la onzième heure du jour, nous ne dédaignons pas la grâce insignie que le souverain Maître veut bien nous faire en nous admettant au nombre des ouvriers qu'il envoie à sa vigne.

Quelques craintes nous ont été de temps à autre manifestées sur les dangers que pouvait entraîner l'œuvre de la visite des pauvres. Ces craintes doivent cependant céder devant un examen attentif.

Il est des lois prescrites par l'expérience pour la fuite des occasions, où l'innocence pourrait être mise en danger et même faire un déplorable naufrage; il faut que ces règles soient respectées; la première de toutes consistera à ce que le Président examine lui-même les raisons qui peuvent le porter à confier le soin de telle ou telle famille à un Confrère d'un âge plus mûr, et par conséquent plus à l'abri de semblables périls. Mais il y aurait exagération dans un sentiment très-louable en lui-même si, par une disposition d'esprit trop sujette à s'alarmer, on se créait des difficultés imaginaires au sujet de la visite des ménages où les deux sexes et la jeunesse se rencontrent.

Grâce à Dieu, les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul sont des chrétiens dans toute la signification de ce mot. Non-seulement ils croient tout ce qui est de foi, et pratiquent ce qui est de précepte, mais il en est plus d'un qui aspirant à la perfection des conseils évangéliques, ont quitté le monde pour se consacrer sans partage au service de Dieu.

En nous rendant chez les pauvres, nous ne sommes donc mus que par le désir de plaire à Dieu en soulageant nos frères malheureux, et cette disposition d'esprit est déjà éminemment favorable aux grâces d'en haut.

Si à cette condition rassurante l'on ajoute la facilité de s'associer un Confrère qui prend part à la visite, la présence des vieux parents de la pauvre famille, la curiosité des jeunes enfants ou des voisins, l'on ne tardera pas à se tranquilliser.

Mais ce qui doit surtout animer notre confiance, c'est la sainteté des rapports que la charité établit entre le visiteur et les personnes qui reçoivent ses bienfaits. Ces rapports constituent une sorte de paternité dans l'ordre de la grâce, et l'abus dans l'échange des sentiments légitimes que cet état de choses autorise n'est guère à craindre. Ne croyons donc pas aisément à la possibilité de pareils écarts, dont, grâce à Dieu, il n'existe pas jusqu'à ce jour le moindre exemple; et soyons bien convaincus qu'en prenant la précaution d'appliquer notre cœur à Dieu, la charité, qui seule nous aura envoyés, saura bien déployer ses ailes pour nous couvrir.

Vous voyez, monsieur le Président et cher Confrère, qu'en cette matière délicate nous fondons notre principal motif de sécurité sur les grâces attachées par la Religion à l'accomplissement sincère des devoirs qu'elle impose. Ce point de vue doit nous faire de plus en plus comprendre à quel point il est nécessaire de n'admettre parmi les membres de la Conférence (quel que soit leur titre, d'actifs, d'honoraires ou d'aspirants) que des personnes en qui la foi s'allie actuellement à la pratique des bonnes œuvres.

Je vous demande pardon, Monsieur et cher Confrère, des longs développements auxquels je me suis laissé entraîner. J'ai ma justification ou du moins mon excuse dans la profonde conviction dans laquelle je suis que la conservation de notre chère Société est attachée par les liens les plus étroits à la visite régulière et assidue des pauvres à domicile, et que s'il arrivait que la pratique en fût discontinuée, c'en serait fait des progrès, mais surtout de l'esprit de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul. Elle pourrait encore exister de nom, mais dans la réalité elle aurait vécu.

J'aborde, monsieur le Président et cher Confrère, deux recommandations qui offrent un grand intérêt et qui se rapportent assez directement à l'objet principal de cette lettre: je veux parler des membres aspirants et des jeunes gens qui arrivent chaque année au mois de novembre à Paris, pour y suivre le cours de leurs études.

Il est bien à désirer que l'usage d'associer aux Conférences des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans se propage et devienne général. La pratique de la charité

est agréable à l'homme, même dans l'état de sa nature déchue; elle est pour lui un besoin, lorsqu'avant les dangereuses années de l'adolescence, la participation au plus auguste des sacrements a allumé dans un jeune cœur quelques étincelles de ce feu ardent dont Jésus-Christ a embrasé et enrichi le monde.

Il y a une haute sagesse à satisfaire ce besoin et à enraciner profondément la charité dans cette âme avant que le souffle orageux des passions ne s'y soit élevé. En tournant de bonne heure ses pensées, ses occupations et ses plaisirs vers les œuvres de miséricorde, on donnera par la charité à cet enfant, qui va devenir un homme, un second ange gardien, s'il est possible de parler ainsi.

Le premier âge est aumônier. Des enfants allant à l'école partagent leur pain et leurs petites provisions avec les pauvres.

Ce mot de Job : *mecum crevit misericordia et de utero egressa est mecum*, trouverait, si nous regardions bien autour de nous, son application journalière.

C'est donc profiter d'un penchant inné, et charmer l'adolescent, que de l'initier de très-bonne heure aux œuvres de la charité. Après avoir été aspirant il devient membre actif, son zèle s'accroît avec ses années. Dieu et les pauvres deviennent habituellement l'objet de sa première et de sa dernière pensée de chaque jour. Heureux père et mère, soyez sans crainte sur l'avenir d'un tel fils. L'ardente saison de la jeunesse viendra, mais les avenues qui conduisent à l'esprit et au cœur de votre enfant seront déjà et depuis longtemps saintement gardées : les périls qu'il courra seront donc légers. Sa vertu pourra être exercée, elle ne fera pas naufrage, si aucune interruption n'intervient dans ces habitudes puissamment préservatrices qui ont, à si juste titre, intéressé son premier âge.

Aussi l'un des bons résultats dont notre Société ait à se féliciter, est l'habitude où sont les Conférences de nous recommander ceux de leurs membres qui arrivent à Paris pour terminer leurs études. C'est toujours en effet une rude et pénible épreuve pour la foi d'un jeune homme, que de venir, loin de l'appui de ses parents et de ses amis, commencer sa carrière dans une ville où tant de vices et de tentations se trouvent à côté de tant de vertus et d'admirables exemples. L'expérience apprend chaque jour que, malgré les principes solides d'une éducation chrétienne, les chutes les plus déplorables sont possibles, et que de toutes les prédications la plus efficace est celle de l'exemple. Qu'il est heureux alors pour un pieux jeune homme de prendre sa place dans nos modestes réunions! de se trouver de suite entouré de Confrères vraiment chrétiens et dévoués aux pauvres, et de goûter les douceurs de cette amitié *toute faite* qui naît de la charité catholique! Au lieu de chercher ailleurs ses plaisirs et ses délassements, il comprendra qu'on peut être à Paris gaîment vertueux, et qu'à tout prendre il n'y a rien de plus digne d'être aimé que les jeunes gens dont nos Conférences sont peuplées et sur le front desquels on admire cette sérénité, cette paix de la conscience et cette joie du cœur, dont l'indéfinissable ensemble compose ce qu'un ancien appelait *la couleur de la vertu*. Aussi voyons-nous avec joie se

perpétuer cet usage, et faisons-nous des vœux ardents pour qu'il se développe, se consolide et se généralise de plus en plus parmi nous, afin que, grâce en partie à l'influence de notre Société, un plus grand nombre d'âmes pures soient préservées de toute contagion. Cet heureux résultat sera atteint, si ceux de nos plus jeunes Confrères de qui l'inexpérience a besoin d'être guidée au sein de notre grande ville, montrent de l'empressement à venir nous trouver *dès leur arrivée à Paris*, et nous expriment le désir d'être mis de suite en rapport avec nos Conférences.

Il me reste, Monsieur et cher Confrère, pour terminer cette longue lettre, à vous donner mon avis et celui du Conseil sur plusieurs points dont la correspondance nous signale chaque jour l'importance.

Depuis l'origine de notre Société il a toujours été dans nos usages de terminer nos séances par une quête : cette quête a été longtemps notre principale ressource, et il est toujours à désirer qu'elle en forme la base essentielle. Et en effet, si nous sommes souvent appelés à porter les aumônes qu'on veut bien nous confier, nous devons avant tout et toujours verser dans le sein des pauvres les offrandes dont notre position de fortune nous permet de disposer, et enrôlés volontaires sous la charitable bannière de saint Vincent de Paul, notre compagnie doit toujours marcher à ses frais. Cette offrande de plus doit toujours être secrète, afin que les uns, qui n'ont pas reçu de Dieu les dons de la fortune, n'aient pas à rougir de la modicité de leurs aumônes, et que les autres, qui sont plus favorisés sous ce rapport, ne puissent être tentés de s'enorgueillir de ce qu'ils auraient contribué pour une plus forte part à l'œuvre commune. Ces usages sont fondamentaux, et ils contribuent, sous bien des rapports, à maintenir dans les Conférences l'esprit de charité et de sacrifice, l'esprit d'humilité et d'égalité chrétiennes. Aussi est-ce avec regret que nous avons appris que, dans une ou deux Conférences, ces usages avaient subi quelque altération, que les quêtes n'y étaient plus sérieuses, et avaient été remplacées par des cotisations fixes. Les pauvres certainement ont dû en souffrir; car rien ne stimule plus le zèle que l'offrande hebdomadaire, déposée chaque fois après l'exposé des misères des indigents; et dans de telles circonstances, un sacrifice indéterminé dépasse de beaucoup la taxe limitée qu'on se serait imposée à l'avance. Mais l'esprit d'humilité surtout peut en recevoir de graves atteintes. En effet, c'est principalement à elles-mêmes que les Sociétés fondées sur la base de la charité catholique doivent appliquer la parole de notre divin Maître : *que votre main gauche ignore le bien que fait votre main droite*.

Quelques Conférences, surtout les plus nouvelles, ont paru plusieurs fois se préoccuper de la légalité de leur existence, et nous ont demandé des éclaircissements à ce sujet. Notre seule réponse sera d'exposer ce qui s'est passé jusqu'ici : « Plusieurs Conférences, disait une précédente circulaire, se sont fait ou laissé autoriser dans les « cités où elles sont établies; d'autres existent par le fait même de leur existence; « nous ne pensons pas qu'il y ait rien à changer à cet état de choses. Là où l'autorité « civile désire que nous prenions d'elle le droit de nous réunir, accédons à son vœu;

« là où on nous laisse, sans formalité aucune, accomplir nos petites œuvres, marchons sous notre liberté chrétienne. »

Rien, ce semble, ne doit être modifié dans ces paroles ; les bonnes œuvres se défendent surtout par leurs fruits, et ceux que produisent les Conférences finissent à la longue par exciter, à peu près partout, une sympathie et un intérêt, qui sont pour elles de puissants motifs d'espérer un paisible avenir ; si donc nulle formalité n'est exigée de nous, c'est qu'on a confiance en notre esprit tout de charité, tout dégagé d'arrière-pensée humaine et politique surtout, et nous aussi de notre côté nous devons avoir confiance en la sincérité de nos intentions, en notre amour du bien, et dans la justice de l'opinion publique. Il y a beaucoup de sagesse de notre part à demeurer tranquilles et rassurés lorsqu'on daigne nous accueillir ainsi.

Lorsqu'au contraire l'autorité désire que nous nous conformions plus strictement aux prescriptions de la loi ; lorsque le Maire, le Préfet, en vertu des pouvoirs que la législation leur confère, nous octroie l'autorisation, réjouissons-nous de ce qu'une sanction de plus est donnée à notre existence.

Ces autorisations, il est bien entendu, soit tacites, soit expresses, ne donnent pas aux Conférences la qualité d'établissements d'utilité publique, ne les constituent pas en *personnes civiles*, capables de posséder, d'acquérir, de recevoir ; cette faveur serait trop haute pour nous ; elle ne s'accorde qu'aux sociétés qui comptent de longues années d'existence, et qui, par les services notables qu'elles ont rendus, les ressources qu'elles ont réunies, donnent des garanties de durée et d'inébranlable solidité. Heureusement qu'un titre si honorable, qu'une distinction si utile ne sont pas nécessaires pour faire le bien. Ce qui est nécessaire, c'est de conserver à l'égard de toutes les institutions publiques et privées qui secourent l'indigence, un bon vouloir constant et une réserve prudente ; les pauvres s'en trouveront bien, et les Conférences y trouveront pour elles-mêmes de vrais trésors de paix et de sécurité.

Mais puisque j'ai parlé de la paix, n'oublions point que ce n'est pas seulement de la part des autres que nous devons la mériter et l'obtenir, mais que c'est principalement de nous-mêmes que nous devons l'attendre. L'union et la cordialité règnent, grâce à Dieu, dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; son esprit est celui de l'éloignement profond pour tout ce qui ressemble à la contention et à la dispute, d'abnégation de son sentiment propre et de déférence pour les sentiments de ses Confrères. Voilà ce qui jusqu'ici l'a fait vivre et prospérer, et ce qui assurera ses progrès, si elle reste fidèle à ses principes. Demeurons donc ce que nous sommes, et songeons que si jamais nous manquions en ce point aux traditions de notre saint Patron, notre Société serait aussitôt détruite, que l'intimité en disparaîtrait, que nos réunions perdraient leurs charmes, et qu'au dehors nous ne pourrions espérer de trouver une tranquillité que nous n'aurions pas su conserver dans notre propre sein.

*Mes bien-aimés, disait saint Pierre en s'adressant aux premiers chrétiens, qu'il y ait entre vous une parfaite union, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente accompagnée de douceur et d'humilité.*

N'oublions pas ces touchants conseils, pratiquons-les, et la grâce, la paix et la vie de N. S. J. C. seront toujours avec nous.

Agréez, monsieur le Président et cher Confrère,

Le nouvel hommage de mon affectueux respect,

